



## Conditions générales des enchères TELEVIE

---

Toute participation aux enchères implique l'acceptation inconditionnelle des conditions de ventes suivantes.

Ces conditions sont disponibles sur le site [www.televie.be](http://www.televie.be) et [www.belrtl.be](http://www.belrtl.be).

1. Le plus offrant dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. Il aura l'obligation de payer le prix de l'adjudication du lot au comptant. RTL Belgium S.A. et le F.N.R.S. se réservent la faculté de refuser toute enchère, de procéder à toute décision, réunion ou retrait de lots sans devoir motiver leur décision.
2. Les lots font l'objet d'une description minutieuse à l'antenne avant leur mise aux enchères, ils sont par ailleurs visibles en direct au même moment à la télévision sur RTL tvi.
3. L'adjudicataire ne deviendra propriétaire qu'au moment du paiement complet du prix intégralement reversé au FNRS dans le cadre de l'opération Télévie. Toute réclamation doit, sous peine d'irrecevabilité, nous parvenir par lettre recommandée endéans les 10 jours de l'adjudication.
4. A défaut d'honorer son engagement, l'adjudicataire sera passible de poursuites judiciaires.
5. En cas de recevabilité de la réclamation susmentionnée endéans le délai imparti, le lot sera proposé aux derniers enchérisseurs les plus offrants par ordre décroissant. Si le lot ne trouve d'autre acquéreur parmi ces derniers, RTL Belgium S.A. et le F.N.R.S. seront libres de remettre le bien aux enchères lors d'une édition ultérieure du Télévie.
6. Les adjudicataires sont tenus de payer et de prendre possession des lots leur ayant été adjugés avant la date du vendredi 22 mai 2026 et ces derniers seront récupérés lors d'une cérémonie organisée le mardi 2 juin 2026 à RTL House.
7. Tout adjudicataire est réputé agir et avoir agi pour son propre compte et est tenu pour personnellement responsable du paiement des lots qui lui auront été adjugés en quelque qualité que ce soit. Il devra en acquitter le montant en Euros, par virement au numéro de compte suivant IBAN BE70 2100 0810 6525 – BIC GEBABEBB<sup>1</sup>, avant leur enlèvement et dans le délai prévu ci-dessus.
8. En cas de litige, et à défaut de règlement à l'amiable, les tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents.
9. Vos données sont collectées et traitées en parfaite conformité avec les législations belges et européennes en vigueur, en particulier, la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 30 juillet 2018 et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. RTL Belgium S.A. et le FNRS collectent et traitent vos données uniquement à des finalités spécifiques et limitées visant à assurer le bon déroulement des enchères et ce jusqu'à leur vente définitive. Pour toute question ou exercer vos droits : [privacy@rtl.be](mailto:privacy@rtl.be)

---

<sup>1</sup> Mettre en référence : DON POUR LE DISQUE D'OR DE + nom de l'artiste